

Fin 2020, 2,06 millions de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), ce qui représente une hausse de 7,4 % par rapport à fin 2019. Cette forte augmentation est consécutive à la crise sanitaire. Elle succède à deux années de légère hausse (+1,1 % en 2018 et +0,6 % en 2019), précédées par deux années de baisse (-0,5 % en 2017 et, surtout, -4,3 % en 2016). Avec les conjoints et les enfants à charge, 4,09 millions de personnes sont couvertes par le RSA fin 2020, soit 6,0 % de la population. 20 % des allocataires perçoivent aussi la prime d'activité. Fin 2021, 1,93 million de foyers bénéficient du RSA, soit une baisse de 6,2 % en un an.

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation différentielle qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition du foyer (voir fiche 32). Il peut être majoré pour les personnes élevant seules des enfants.

Les effectifs augmentent fortement en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, avant de refluer en 2021

Au 31 décembre 2020, 2,06 millions de foyers bénéficient du RSA en France¹. Avec les conjoints et les enfants à charge, 4,09 millions de personnes sont ainsi couvertes par cette prestation, soit 6,0 % de la population française. 98 % des bénéficiaires (allocataires et conjoints) du RSA, soit 2,3 millions de personnes, n'ont pas eu d'emploi ou ont perçu des revenus d'activité inférieurs à 500 euros en moyenne mensuelle durant les trois derniers mois et sont donc soumis aux droits et devoirs. Fin 2020, 20 % des foyers allocataires du RSA bénéficient également de la prime d'activité. Fin 2021, 1,93 million de foyers bénéficient du RSA, soit une baisse de 6,2 % en un an (*graphique 1*). Cette nette diminution succède à une forte hausse des effectifs en 2020 (+7,4 %), consécutive

à la crise sanitaire. La hausse en 2020 s'explique à la fois par une baisse des sorties du RSA et par une hausse des entrées dans la prestation, les deux étant dues à la dégradation du marché du travail, conduisant en 2020 à un taux d'entrée dans le RSA nettement supérieur au taux de sortie (27 % contre 21 %), alors qu'ils étaient très proches en 2019 (25 % contre 24 %).

En 2019, le nombre d'allocataires a augmenté de 0,6 %. Cette légère croissance globale est inférieure à celle constatée en 2018 (+1,1 %). Ces deux années de faible hausse des effectifs succèdent à deux années de baisse : modérée en 2017 (-0,5 %), elle était plus forte en 2016 (-4,3 %). Cette diminution était la première observée depuis 2008 (en tenant compte des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé [API] et du revenu minimum d'insertion [RMI] avant 2011 et en excluant les allocataires du RSA activité seul² avant 2016). Ces deux années de baisse confirmaient deux années de moindre croissance des effectifs (+2,5 % en 2015 et +4,8 % en 2014), après deux années de forte augmentation (+7,4 % en 2013 et +6,2 % en 2012).

L'évolution des effectifs du RSA est liée en partie à celle de la situation du marché du travail, parfois avec un certain décalage. Les effectifs ont tout d'abord très fortement augmenté de fin 2008 à

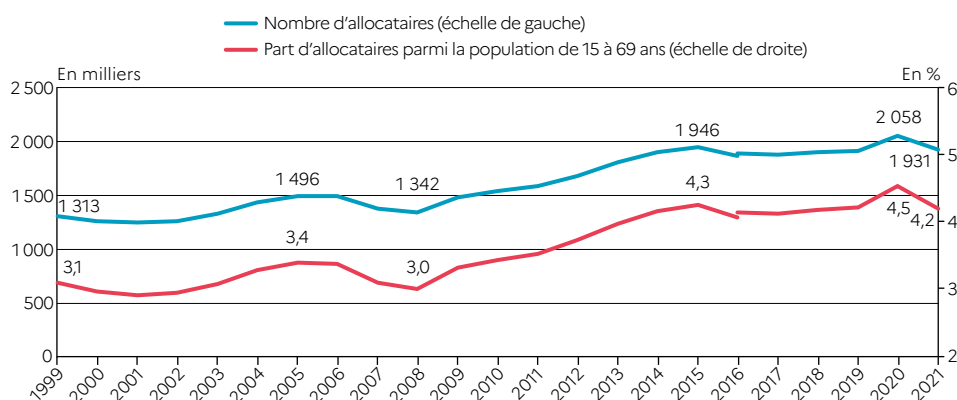
1. Le RSA est en vigueur en France métropolitaine, dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), ainsi que dans trois collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Cette fiche porte sur l'ensemble de ces territoires, au contraire des autres fiches de l'ouvrage qui présentent des résultats relatifs aux dépenses départementales d'aide sociale, pour lesquelles le champ est la France métropolitaine et les DROM, hors Mayotte. De plus, les dépenses des collectivités départementales liées au RSA ne comprennent pas les dépenses de RSA pour la Guyane et La Réunion car, dans ces territoires, le financement du RSA a été recentralisé en 2019 et 2020.

2. C'est-à-dire les foyers percevant le RSA activité mais pas le RSA socle.

fin 2009 (+10,5 %) à cause de la sévérité de la crise économique. La nouvelle dégradation nette du marché du travail entre fin 2011 et fin 2013 (avec 484 000 demandeurs d'emploi de catégorie A de plus en France) a été l'occasion d'une nouvelle phase de hausse élevée (+14,0 % en deux ans). La croissance moindre des effectifs du RSA en 2014 et 2015 et la baisse de 2016 s'expliquent tout d'abord par la dégradation plus limitée du marché du travail entre fin 2013 et fin 2015, puis par son amélioration au cours de l'année 2016. Ainsi, entre fin 2013 et fin 2015, la croissance (en glissement annuel) du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi en France a ralenti, passant de 5,5 % fin 2013 à 2,4 % fin 2015. Fin 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé (-2,8 %) pour la première fois depuis 2007. En 2017, il a stagné, ce qui a contribué à une baisse moindre du nombre d'allocataires du RSA. En 2018 et 2019, le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'allocataires du RSA évoluent, quoique faiblement, dans des sens opposés. En 2020, la détérioration de la situation économique engendrée par la crise sanitaire se répercute directement sur le nombre de bénéficiaires du RSA, tout comme son amélioration en 2021.

La baisse des effectifs en 2016 est due également, en partie, à la mise en place de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2016. En effet, une demande de prime d'activité n'engendre pas automatiquement un calcul des droits au RSA par la caisse verseuse, alors qu'une demande de RSA valait à la fois pour le RSA socle et le RSA activité. Cela explique en partie la forte diminution du nombre des entrées dans le RSA en provenance de la prime d'activité, par rapport aux entrées en provenance du RSA activité dans le RSA socle³ (respectivement 36 000 personnes en moyenne trimestrielle en 2016 contre 59 600 en 2014 et 2015). Ce nombre d'entrées a augmenté depuis : 49 400 au dernier trimestre 2017, 60 400 au dernier trimestre 2018 et 76 000 au dernier trimestre 2019. Cela contribue à la hausse du nombre de foyers allocataires du RSA en 2018 et 2019, et en particulier de ceux bénéficiant à la fois du RSA et de la prime d'activité (+7,6 % en 2019). Un autre facteur pourrait avoir contribué à l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA en 2018 : la mise en place d'une nouvelle forme de demande du RSA, dématérialisée, appelée « téléprocédure ». Expérimentée dans deux départements à partir de mai 2017, elle a été déployée à

Graphique 1 Évolution du nombre et de la part d'allocataires du RMI, de l'API, du RSA socle et du RSA, parmi la population âgée de 15 à 69 ans, depuis 1999



Note > Il y a une rupture de série en 2016. Pour cette année-là, nous présentons à la fois les données semi-définitives et les données définitives de la CNAF.

Champ > Effectifs en France, au 31 décembre de chaque année.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, population estimée au 1^{er} janvier de l'année n+1 (pour la part d'allocataires de l'année n).

3. Cette baisse va à rebours du fait que la prime d'activité touche un public beaucoup plus large que celui du RSA activité, tout en l'incluant.

l'échelle nationale au cours du second semestre de l'année 2017⁴ (essentiellement en décembre). Cela pourrait avoir incité certaines personnes à recourir à leurs droits, alors qu'elles ne le faisaient pas avec les modalités de demande usuelles (demande au guichet et formulaire papier).

Le RSA non majoré représente 89 % des allocataires du RSA

Parmi les 2,06 millions de foyers qui bénéficient du RSA en France au 31 décembre 2020, 1,83 million (89 %) perçoivent le RSA non majoré, soit 8,2 % de plus que fin 2019. Les allocataires représentent 4,0 % de la population âgée de 15 à 69 ans. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,39 millions de personnes sont couvertes par le RSA non majoré, soit 5,0 % de la population française.

Parmi les allocataires du RSA non majorés, 62 % sont des personnes seules sans enfant et 24 % des foyers allocataires sont des familles monoparentales (tableau 1). Les couples, avec ou sans enfant(s), sont ainsi très minoritaires. La moitié des bénéficiaires sont des femmes (49 %). Par ailleurs, 59 % des bénéficiaires du RSA non majoré perçoivent le RSA depuis deux ans ou plus et 36 % depuis cinq ans ou plus⁵.

Compte tenu de la condition d'âge minimum pour les personnes sans enfant et de la possibilité de bénéficier des prestations vieillesse dès l'âge minimum légal de départ à la retraite, la plupart des allocataires du RSA non majoré (96 %) ont entre 25 et 64 ans fin 2020. Ils sont particulièrement surreprésentés parmi les 25-29 ans (18 % des allocataires contre 8 % dans l'ensemble de la population française âgée de 15 à 69 ans).

Les allocataires du RSA majoré sont presque exclusivement des femmes

Au 31 décembre 2020, 232 900 foyers bénéficient du RSA majoré, soit une hausse de 1,7 % en un an. Ils représentent 11 % des allocataires du RSA en France et 0,5 % de la population âgée de 15 à 69 ans.

En tenant compte des personnes à charge, 704 600 personnes sont couvertes par le RSA majoré fin 2020, soit 1,0 % de la population.

La quasi-totalité des allocataires du RSA majoré sont des femmes (96 %). Plus d'une femme sur deux a plus d'un enfant à charge. En raison du public ciblé (des parents isolés d'enfants de moins de 3 ans et des parents isolés depuis peu) et de l'absence de condition d'âge, le RSA majoré compte davantage de jeunes que le RSA non majoré : 23 % des bénéficiaires ont moins de 25 ans.

Confrontés à certaines difficultés, notamment l'absence ou le coût élevé d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s), les bénéficiaires du RSA majoré sont plus éloignés du marché du travail. Seulement 36 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi, contre 46 % des bénéficiaires du RSA non majoré.

Le RSA majoré étant accordé de manière temporaire, les taux d'entrée et de sortie dans le dispositif des bénéficiaires sont très élevés (respectivement 52 % et 50 % en 2020).

La répartition départementale des allocataires est liée à celle du chômage

Fin 2020, les allocataires du RSA représentent 4,5 % de la population âgée de 15 à 69 ans. Leur répartition départementale confirme le lien étroit entre la perception d'un minimum social d'insertion et le chômage. Le coefficient de corrélation entre la part d'allocataires du RSA dans la population d'un département et le taux de chômage s'établit ainsi à 0,90 en France (hors Mayotte)⁶. Sur le territoire métropolitain, le taux d'allocataires du RSA est supérieur à la moyenne (4,1 %) dans quasiment tous les départements où le taux de chômage dépasse 9 %⁷. Il est notamment supérieur à 5 % lorsque le taux de chômage dépasse 10 %. C'est le cas dans certains départements du pourtour méditerranéen (Gard, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault), du Nord (Nord, Aisne) et en Seine-Saint-Denis (carte 1).

4. En décembre 2017, 94 départements proposaient cette modalité de demande.

5. Cette ancienneté dans le RSA ne tient pas compte de la perception éventuelle du RSA activité avant 2016.

6. La corrélation est aussi très élevée avec le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, elle s'établit à 0,84.

7. Sauf dans les Hautes-Pyrénées.

La proportion d'allocataires est très élevée dans les quatre départements et régions d'outre-mer (DROM) historiques, où elle représente 16,0 % de la population âgée de 15 à 69 ans. Au 31 décembre 2020, 211 000 foyers bénéficient du RSA dans les cinq DROM et deux collectivités

d'outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit une hausse de 1,3 % par rapport à fin 2019. En prenant en compte les conjoints et les enfants à charge des allocataires, 458 000 personnes sont couvertes par le RSA dans les DROM, soit 21 % de la population. ■

Tableau 1 Caractéristiques des foyers allocataires du RSA, fin 2020

Caractéristiques	En %			
	RSA non majoré ¹	RSA majoré	RSA	Ensemble de la population de 15 à 69 ans
Effectifs (en nombre)	1 825 200	232 900	2 058 100	44 531 700
Sexe²				
Femme	49	96	54	51
Homme	51	4	46	49
Situation familiale³				
Seul sans personne à charge	62	Femme enceinte : 7 Femme avec 1 enfant : 33 Femme avec 2 enfants ou plus : 57	56	34
Seul avec personne(s) à charge	24	Homme avec 1 enfant : 2 Homme avec 2 enfants ou plus : 1	32	12
Couple sans personne à charge	3		3	22
Couple avec personne(s) à charge	11		10	32
Âge				
Moins de 25 ans	2	23	4	17
25 à 29 ans	18	23	18	8
30 à 39 ans	29	37	30	18
40 à 49 ans	23	13	22	19
50 à 59 ans	20	3	18	20
60 à 64 ans	7	0	6	9
65 ans ou plus	2	0	2	9
Ancienneté dans le RSA^{2,4}				
Moins de 1 an	26	36	27	-
1 an à moins de 2 ans	14	16	15	-
2 ans à moins de 5 ans	24	24	24	-
5 ans à moins de 10 ans	20	16	20	-
10 ans ou plus	16	7	15	-
Inscrits à Pôle emploi²	46	36	45	-

1. Les bénéficiaires du RSA jeune sont intégrés aux effectifs du RSA non majoré.

2. La répartition par sexe, la répartition selon l'ancienneté dans le RSA et la part d'inscrits à Pôle emploi sont calculées sur le champ des bénéficiaires (allocataires et éventuels conjoints).

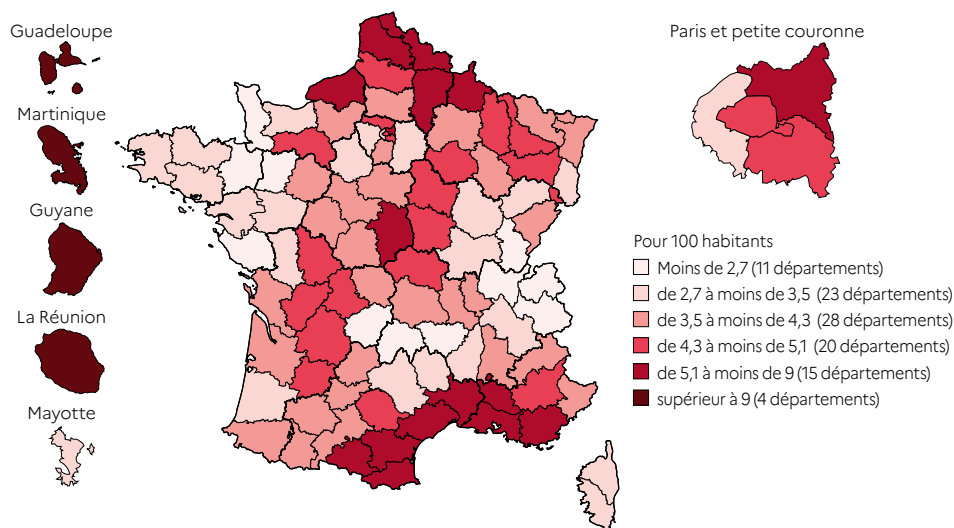
3. Dans l'ensemble de la population, la répartition par situation familiale a été calculée au niveau du ménage, sans tenir compte des ménages complexes, en se restreignant aux personnes de référence.

4. En tenant compte de l'ancienneté dans le RMI, l'API ou le RSA socle, mais sans tenir compte du RSA activité. L'ancienneté est calculée comme la présence ou non dans le dispositif au 31 décembre de chaque année.

Les allers-retours en cours d'année ne sont donc pas comptabilisés.

Champ > France ; ensemble de la population : ménages ordinaires en France (hors Mayotte).

Sources > CNAF et MSA pour les effectifs ; CNAF pour les répartitions (98,5 % des allocataires du RSA relèvent des CAF) ; DREES, ENIACRAMS pour la répartition selon l'ancienneté dans le RSA et le taux d'inscription à Pôle emploi ; Insee, enquête Emploi 2020, pour les caractéristiques de l'ensemble de la population.

Carte 1 Part d'allocataires du RSA, parmi la population âgée de 15 à 69 ans, fin 2020

Note > En France, on compte en moyenne 4,5 allocataires du RSA pour 100 habitants âgés de 15 à 69 ans.

Champ > France.

Sources > CNAF ; MSA ; Insee, population estimée au 1^{er} janvier 2021 (résultats provisoires arrêtés fin 2021).

Pour en savoir plus

- > Des données annuelles sur le RSA, le RMI et l'API sont disponibles par département dans l'espace Open Data de la DREES, dans le jeu de données « Minima sociaux, RSA et prime d'activité ».
- > Des données mensuelles sur le RSA sont disponibles par département depuis 2017 dans l'espace Open Data de la DREES, dans le jeu de données « Données mensuelles sur les prestations de solidarité ».
- > **Bourguignon, F.** (2011, décembre). Rapport final du Comité national d'évaluation du RSA. La Documentation française.
- > **Cabannes, P.-Y., Chevalier, M.** (2022, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2022*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.
- > **Cabannes, P.-Y., Calvo, M., Echegu, O.** (2020, décembre). Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 - Mise en place d'un suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire. DREES, *Études et Résultats*, 1 175.
- > **CNAF** (2021, avril). Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA. CNAF, *RSA conjoncture*, supplément exceptionnel lié à la Covid-19.
- > **Cour des comptes** (2022, janvier). Le revenu de solidarité active. Rapport public thématique.